


# Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2003/2127(INI)</a>	Procédure terminée
Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes, suivi du Livre Blanc		
Sujet 4.40.10 Jeunesse		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CULT</b> Culture, jeunesse, éducation, médias et sports		12/06/2003
		PSE <a href="#">GRÖNER Lissy</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des chances		10/07/2003
		PPE-DE <a href="#">MÜLLER Emilia Franziska</a>	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Éducation, jeunesse, culture et sport</a>	Réunion <a href="#">2545</a>	Date 24/11/2003
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Éducation, jeunesse, sport et culture</a>	Commissaire	

Événements clés			
11/04/2003	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2003)0184</a>	Résumé
04/09/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
19/02/2004	Vote en commission		Résumé
19/02/2004	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0081/2004</a>	
25/02/2004	Débat en plénière		
26/02/2004	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0119/2004</a>	Résumé
26/02/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2003/2127(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/5/19790

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">COM(2003)0184</a>	11/04/2003	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		SEC(2003)0465	11/04/2003	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A5-0081/2004</a>	19/02/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T5-0119/2004</a> JO C 098 23.04.2004, p. 0022-0175 E	26/02/2004	EP	Résumé
Comité des régions: avis		<a href="#">CDR0309/2003</a> <a href="#">JO C 109 30.04.2004, p.</a> <a href="#">0025-0028</a>	30/04/2004	CofR	

## Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes, suivi du Livre Blanc

Dans un document de travail, les services de la Commission se penchent et analysent, par le menu, les réponses apportées par les États membres aux questionnaires de la Commission sur la participation et l'information des jeunes. Pour rappel, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil dans sa résolution du 27 juin 2002, la Commission a rédigé, en consultation avec les États membres, un questionnaire pour chacune de ces deux priorités, qu'elle a transmis aux États membres et aux pays candidats. Ces deux questionnaires distincts ont été élaborés selon une approche commune, et avec une structure générale identique : il était demandé en premier lieu de donner des informations de base, puis de présenter les orientations des politiques actuelles accompagnées d'exemples de bonnes pratiques et enfin de préciser les attentes à l'égard du niveau européen. Le document de travail de la Commission se penche en particulier sur les réponses des États membres. Si la façon dont les questions ont été traitées diffère d'un pays à l'autre, en fonction de la situation nationale des politiques jeunesse et du type d'implication des jeunes, les réponses obtenues, en termes de données fournies, d'arguments développés, de propositions faites et de bonnes pratiques citées, constituent une base riche et intéressante pour l'élaboration du document de synthèse proposé parallèlement (voir résumé du document de suivi). Le document de travail propose dès lors une analyse synthétique des réponses aux questionnaires servant de base à l'élaboration d'une proposition d'objectifs communs en matière de participation et d'information des jeunes en vue de son adoption par le Conseil. Les réponses des pays candidats sont intégrées à l'analyse faite pour les 15 États membres. ?

## Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes, suivi du Livre Blanc

**OBJECTIF :** établir le suivi du Livre blanc de la Commission sur la jeunesse européenne. **CONTENU :** A la suite de la publication de la communication de la Commission intitulée "Un nouvel élan pour la jeunesse européenne" de novembre 2001, le Conseil a adopté une résolution le 27 juin 2002 qui fixe un nouveau cadre de coopération pour les actions dans le domaine de la jeunesse (se reporter à la procédure COS/2002/2050). Par sa résolution, le Conseil entend mettre en place une méthode ouverte de coordination applicable en premier lieu à deux priorités politiques : la participation et l'information des jeunes. L'objet de la présente communication de la Commission est de proposer au Conseil des objectifs communs dans le cadre de ces deux priorités, objectifs qui ont fait l'objet d'une intense concertation avec les États membres, les pays candidats mais aussi le Forum européen de la jeunesse. Des objectifs communs pour les deux grandes priorités proposées par le Conseil : 1) améliorer la participation des jeunes : il s'agit essentiellement de favoriser la citoyenneté active des jeunes. Dans ce contexte, la Commission propose un objectif global qui est de mettre en place et d'appuyer les actions favorisant l'exercice d'une citoyenneté active des jeunes et de renforcer leur participation effective à la vie démocratique. Pour atteindre cet objectif global, il est proposé les trois sous-objectifs suivants: - meilleure participation des jeunes à la vie citoyenne de leur communauté (ex.: promouvoir l'engagement des jeunes dans les structures de participation et soutenir les ONG de jeunesse, reconnaître les jeunes comme acteurs de leur citoyenneté en soutenant le développement d'actions visant l'implication directe des jeunes au plan local ; appuyer le travail de terrain des parents et des travailleurs sociaux ; mieux cerner les obstacles à la participation de certains groupes spécifiques); - meilleure participation des jeunes aux mécanismes de la démocratie représentative : il s'agit essentiellement d'approfondir et de développer un dialogue régulier et structuré entre les instances politiques et les jeunes ; de faire en sorte que ce dialogue puisse également avoir lieu avec les jeunes qui ne sont pas dans des organisations structurées ; mieux assurer les liens entre les divers niveaux de représentation et de dialogue ; renforcer le poids et la présence des jeunes dans les processus électoraux en promouvant l'inscription des jeunes en tant qu'électeurs : mieux identifier les obstacles à la participation des jeunes aux mécanismes de la démocratie représentative; - apprendre à participer : l'idée est de développer et d'approfondir l'éducation à la participation au sein des systèmes d'éducation formelle en favorisant la participation active des jeunes et en valorisant les

expériences participatives développées dans les lieux de vie des jeunes que sont la famille, l'école, l'université, les autres lieux de formation et le lieu de travail. 2) améliorer l'information des jeunes : l'information est une condition nécessaire à la participation. Il faut donc que les informations qui sont destinées aux jeunes soient adaptées et intéressantes pour eux. Dans ce contexte, la Commission propose un objectif global : améliorer l'accès des jeunes à des informations de qualité en vue de renforcer leur participation à la vie publique et de favoriser leur épanouissement en tant que citoyens actifs et responsables dans une Union européenne élargie. Pour atteindre cet objectif global, trois sous-objectifs sont prévus : - améliorer l'accès des jeunes aux services d'information : il s'agit pour l'essentiel de proposer aux jeunes des services d'information structurés, globaux, cohérents, coordonnés et adaptés aux besoins particuliers des jeunes. Ces services doivent être de proximité, gratuits, aisément accessibles et adaptés au comportement, à l'environnement et aux besoins des jeunes. Ils doivent surtout être accessibles aux plus défavorisés d'entre eux; - proposer des informations de qualité : l'idée est d'améliorer l'éducation et la formation des personnes travaillant dans le domaine de l'information des jeunes, en utilisant en particulier les nouvelles technologies et en améliorant les connaissances linguistiques. Le renforcement de la dimension européenne de l'information des jeunes est également envisagé; - renforcer la participation des jeunes à l'élaboration et à la diffusion de l'information : l'objectif est d'impliquer les organisations de jeunesse à l'échelle européenne, nationale, régionale et locale, dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies d'information des jeunes. Des produits d'information compréhensibles, conviviaux et adaptés aux besoins des jeunes seraient envisagés et les jeunes seraient directement appelés à s'impliquer dans la diffusion des informations qui leur sont destinées (en particulier, dans le cadre des centres d'information pour la jeunesse, des écoles, des maisons de jeunes et des médias). Il est proposé que les États membres élaborent des rapports nationaux de mise en oeuvre des deux priorités "participation" et "information" en 2005, sur base desquels la Commission établira un rapport d'avancement à l'attention du Conseil. Sur base de propositions de la Commission, le Conseil devra ensuite confirmer, adapter ou modifier les objectifs communs relatifs à ces deux priorités.?

## Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes, suivi du Livre Blanc

---

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par Mme Lissy GRÖNER (PSE, DE) en réponse au suivi de la Commission à son Livre blanc «Un nouvel élan pour la jeunesse européenne». Elle se réjouit des objectifs communs, formulés par la Commission, de participation et d'information, qui constituent un nouveau cadre pour la politique européenne de la jeunesse. Les députés estiment aussi que la méthode ouverte de coordination que propose la Commission est un moyen adéquat de parvenir à une meilleure coopération au niveau européen dans le domaine spécifique de la politique de la jeunesse et ils réitérent leur demande que soit conclu un accord interinstitutionnel à cette fin. Le rapport recommande un programme indépendant de suivi du programme d'action Jeunesse disposant des ressources financières suffisantes pour satisfaire aux besoins croissants dans le domaine de la politique de la jeunesse. La commission souligne la nécessité d'associer le plus grand nombre possible de jeunes originaires de régions et pays différents dans la préparation des programmes d'action futurs et propose de faire du mot d'ordre «Vaincre l'exclusion» la base du futur cadre thématique de projets dans le domaine de la jeunesse. Les députés invitent la Commission à évaluer en profondeur la «Semaine européenne de la jeunesse», une initiative lancée en 2003, et appellent à la programmation d'une journée introductive «Parlement des jeunes» au Parlement européen. Enfin, la commission se félicite que le projet traité établissant une Constitution pour l'Europe fasse, par le biais de son article III-182, une référence explicite à la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe et, par le biais de l'article III-223, une référence à la création d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire.

## Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes, suivi du Livre Blanc

---

En adoptant par 378 voix pour, 13 contre et 23 abstentions le rapport d'initiative de Mme Lissy GRÖNER (PSE, D) sur la participation et l'information des jeunes, le Parlement européen accueille favorablement les objectifs proposés par la Commission et le Conseil. Il regrette toutefois que le contenu de la résolution du Conseil ne reflète pas intégralement les propositions initiales de la Commission. En ce qui concerne la méthode ouverte de coordination, le Parlement appuie pleinement la méthodologie proposée comme possibilité de parvenir à une meilleure coopération en la matière. Il demande que celle-ci soit rapidement mise en oeuvre, sans lourdeur bureaucratique excessive et dans le respect du principe de subsidiarité. Il invite la Commission à mettre au point, de concert avec le Parlement européen et le Conseil, des mécanismes concrets et des conditions structurelles pour mieux tenir compte des intérêts de la jeunesse dans les politiques communautaires. Il invite le Conseil et les États membres à arrêter des formes concrètes d'échange d'expériences, à formuler des critères d'évaluation et à prévoir des ressources financières suffisantes pour financer cette coopération. Le Parlement rejette toutes les formes de discrimination dans la mise en oeuvre des lignes d'action proposées par la Commission et demande le renforcement de toutes les actions qui vont dans le sens de l'égalité entre les sexes. Le Parlement se félicite également que, dans le projet de traité constitutionnel, figure une référence explicite à la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe et à la création d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire. En ce qui concerne la participation, le Parlement appuie le principe de la consultation des organisations internationales de la jeunesse et demande notamment que les conseils nationaux de la jeunesse soient, eux aussi, consultés sur une base comparable. Les jeunes devraient être consultés selon le principe de l'approche par le bas (bottom-up) aux niveaux local, régional et national. Pour le Parlement, il faut en particulier reconnaître les organisations et réseaux de jeunesse existants et institutionnaliser avec eux un dialogue permanent, dans le respect du principe de l'égalité de traitement. Le Parlement se dit également hautement favorable à la participation électorale des jeunes aux élections européennes de 2004. En ce qui concerne l'information, le Parlement invite la Commission et les États membres à faire en sorte que, dans le développement ultérieur, des mesures soient prises, en collaboration avec les organisations de jeunesse et les représentants de groupes de jeunes en vue d'obtenir des informations de haut niveau ciblées sur la jeunesse. Il demande qu'une attention particulière soit prêtée aux réseaux d'information de la Commission et que, dans ce contexte, davantage de mesures de formation et d'information soient directement prévues en faveur de ceux qui apportent une formation politique aux jeunes. Les États membres et la Commission sont également appelés à soutenir des mesures qui incitent les jeunes à se faire eux-mêmes fournisseurs d'informations pour la jeunesse. Cela devrait notamment transparaître dans toutes les campagnes actuelles ou à venir sur l'élargissement et les élections européennes de 2004. Le Parlement se prononce également sur l'avenir du programme Jeunesse et appelle la Commission à mettre au point un programme distinct pour la jeunesse avec une dotation financière telle qu'elle puisse satisfaire aux besoins croissants dans ce domaine. Il propose que le plus grand nombre possible de jeunes originaires de pays différents soient associés aux futures mesures dans le domaine de la jeunesse, en faisant en sorte qu'il y ait une représentation équitable de toutes les régions d'Europe y compris celles qui sont les plus défavorisées. Le futur programme Jeunesse devrait, selon lui, promouvoir la participation politique et sociale des jeunes dans le contexte européen et accorder aux jeunes des espaces de liberté leur permettant de déterminer eux-mêmes les thèmes politiques qu'ils souhaitent développer. Il propose également de faire du mot d'ordre "Vaincre l'exclusion" la base de l'établissement du futur cadre thématique de projets dans le domaine de la jeunesse et préconise à cet égard que l'intégration sociale, la lutte contre la xénophobie, l'apprentissage interculturel, l'environnement, l'art en tant que passerelle de communication, le sport et la mondialisation constituent des thèmes de base à approfondir. Enfin, le Parlement souhaite que la

semaine européenne de la jeunesse 2003 fasse l'objet d'une évaluation approfondie et qu'au sein de cette dernière, l'on crée une journée introductive "Parlement des jeunes" offrant aux jeunes une possibilité de se familiariser à l'activité parlementaire.?